

**11eme Reunion des Etats Parties a la Convention
sur l'Interdiction des Mines antipersonnel
Phnom Penh, Cambodge (28 novembre-02 decembre 2011)**

**Intervention de la delegation senegalaise sur le point 10(d)
UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION**

Monsieur le Président,

Votre rapport au titre de la mise en oeuvre du Plan d'Action de Carthagene au regard de l'universalisation de la convention met en exergue les progrès enregistrés dans ce cadre.

Ma délégation voudrait, ici, souhaiter une chaleureuse bienvenue à la république sœur du Sud Soudan et à Tuvalu, qui viennent d'adhérer à la convention, et se réjouir, aussi, de l'annonce par les Gouvernements de la Finlande et de la Pologne de leur décision d'entreprendre les démarches nécessaires aux fins de ratifier cet instrument en 2012.

C'est le lieu, en outre, de saluer les actions visant à promouvoir l'adhésion universelle à la convention, menées, notamment, par S.A. le Prince Mired Raad Al Hussein de Jordanie, Envoyé spécial du Président pour l'universalisation, par le Président de la 10ème réunion, l'Ambassadeur Gazmend Turdiu, par le Canada et la Belgique, en leur qualité respective d'ancien et nouveau coordonnateurs du groupe de contact sur l'universalisation, ainsi que par le CICR et ICBL.

Monsieur le Président,

L'universalisation de la convention est un objectif dont la réalisation revêt un caractère primordial. En nourrissant l'espoir que ce but ultime soit bientôt atteint, ma délégation note avec satisfaction le renforcement continu, au plan global, de l'autorité de la convention d'Ottawa, y compris à l'égard de la plupart des états qui n'en sont pas, j'allais dire pas encore, parties.

Ce fait révèle, de manière éloquent, les progrès tout à fait considérables accomplis dans le cadre de la promotion de cette norme humanitaire, progrès qui s'illustrent, par ailleurs, par la stigmatisation générale de la production et de l'emploi des mines antipersonnel. Considérant cet élan irréversible, ma délégation appelle les états qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre la convention, aussitôt que possible, et, dans cette perspective, à s'abstenir de toute action allant à l'encontre tant de son esprit que de sa lettre.

Je vous remercie.